

## L'INVENTION (II)

LES TENSIONS SEMIOTIQUES ENTRE CREATIVITE ET INSTITUTION

Fondation de la Maison des Sciences de l'Homme Maison Suger  
16, rue Suger 75006 Paris (M° Odéon)

Les coordinateurs pour l'année 2017-18  
Pierluigi Basso Fossali et Jean-François Bordron

Mercredi, 13h30-16h30

### Texte de présentation

#### *Invention et institution*

Si l'institution porte la charge d'établir une certaine *continuité*, l'invention dessine, pour sa part, la nécessaire *discontinuité* du sens. On peut se demander si cette alternance est elle-même soumise à des règles ou si sa complexité est telle qu'il est possible de la considérer comme aléatoire. Le point de vue institutionnel peut se mesurer à la performativité d'une invention à partir de l'assurance d'une réinscription efficace de facteurs auparavant intraitables ou indéterminés dans son organisation traditionnelle ; mais l'invention peut opérer aussi un changement de paradigme qui oblige l'institution à se renouveler ou à passer la main à d'autres agences institutionnelles, parfois créées *ad hoc* (par ex. l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information). Le paradoxe est que sur le plan d'une appréciation synchronique, les institutions devraient afficher le caractère non nécessaire d'inventions ultérieures. C'est pourquoi les institutions cherchent à se présenter comme des instances organisatrices qui offrent des opportunités structurales, des programmes collectifs et des indicateurs de performativité efficiente en tant que modèles d'interaction dotés d'une histoire et d'une légitimation.

Saussure pensait la langue en tant qu'institution *sui generis*, au vu de son fondement arbitraire. Cependant, l'institution est une notion peu envisagée en sémiotique bien qu'elle soit au centre de divers problèmes et de diverses disciplines. On peut penser aux institutions symboliques de toute nature, aux institutions juridiques, au contrat social, aux institutions politiques, religieuses, etc. Une institution est

ainsi la création d'un régime sémiotique au croisement de diverses disciplines et l'horizon de contrôle des praxis énonciatives qui en résultent.

L'institution se caractérise par une certaine stabilité dans le temps, ce qui est en partie sa raison d'être. En cela, on peut la comprendre comme une invention durable et souvent établie progressivement. Une institution, pour entrer dans une pratique, doit être perçue comme légitime. Elle pose donc, d'une façon générale, la question des systèmes de légitimité. Quelle que soit la source de sa légitimité, une institution suppose une certaine adhésion, donc une croyance (une foi) qui doit elle-même être fondée, rationnellement ou mythiquement.

Ces diverses strates (ou niveaux) d'organisation suggèrent que l'évolution d'une institution peut relever de différentes sources, chacune pouvant produire à sa façon des moments de crise. Ces crises paraissent propres à favoriser l'invention de nouvelles institutions ou de nouveaux dispositifs. C'est évident pour les institutions politiques. Mais il en va de même, par exemple, pour les institutions artistiques. Dans les différents domaines sociaux il y a toujours une double contrainte : d'une part, suivre des normes et accepter des valeurs, d'autre part, jouer un rôle créatif ou simplement un rôle d'interprète qui doit en faire évoluer le sens (même à l'intérieur d'une tradition juridique).

L'invention ne serait alors qu'un passage déstabilisant dans la dialectique entre créativité et institution, qui oblige un domaine social à restructurer à la fois les normes et les styles d'appropriation des dispositifs. À ce propos, la numérisation et la restructuration des pratiques culturelles autour des logiciels disponibles ne peuvent qu'afficher des problèmes inédits dans la dialectique entre créativité et paramètres normatifs d'écriture, diffusion et archivage, avec une succession rapide d'inventions diverses qui favorisent la naissance de tendances praxiques qui se substituent les unes aux autres avant une appropriation et une mise aux normes appréciables ("viralité" apparente du *neuf*).

<b>DATE</b>	<b>INTERVENANT (1)</b>	<b>INTERVENANT (2)</b>	<b>DOMAINES</b>
8 novembre	<b>Pierluigi Basso Fossali</b> « Invention et institutionnalisation de la créativité »	<b>Jean-François Bordron</b> : « Institution et invention : le problème du continu sémantique »	Présentation générale du séminaire
22 novembre	<i>TABLE RONDE : Le tiers instituant et la subversion</i> Antonino Bondi, Pierre-Antoine Navarette, Emmanuelle Pelard, Julien Thiburce, Enzo D'Armenio		Le tiers instituant et la subversion
6 décembre	<b>Diana Luz Pessoa de Barros.</b> « Invention et institution dans le discours juridique : le contentieux judiciaire sur la question de l'auteur »	<b>Sémir Badir</b> : « Des institutions écologiques »	INSTITUTIONS JURIDIQUES (1) / INSTITUTIONS POLITIQUES (1)
10 janvier	<b>Paolo Fabbri</b> : « Inventer la tradition : ethno-	<b>Hélène Pauliat</b> : « Invention juridique et	L'INVENTION DE LA TRADITION (1) /

	sémiotique du tourisme »	institutionnalisation par la jurisprudence »	INSTITUTIONS JURIDIQUES (2)
24 janvier	<b>François Rastier</b> : « L'invention artistique comme découverte et comme métamorphose »	<b>Pierre Boudon</b> : « La Trinite, L'invention Du Corps Chrétien »	INSTITUTIONS DE L'ART (1) ET (2)
7 février	<b>Jacques Fontanille</b> : « La double contrainte de la recherche scientifique, entre invention et reproductibilité. Étude de cas : tentations et dérives de la biosémiotique »	<b>Didier Tsala-Effa</b> : « Jeux d'interactions en Ehpad : enjeux sémiotiques d'une institution socio-médicale »	INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES (1) ET MEDICALES (1)
28 février	<b>Denis Bertrand</b> : « Politique et institutionnalisation de l'invention »	<b>Julien Longhi</b> : « Mesurer les institutions politiques par la cartographie des idéologies: de l'expertise scientifique à l'expérience des formes »	INSTITUTIONS POLITIQUES (2) ET (3)
14 mars	<b>Bruno Bachimont</b> : « Le numérique et les normes : comment l'apriori (technique) devient institution (sociopolitique) »	<b>Peter Stockinger</b> : « Le site web. Réflexions sémiotiques sur une institution numérique »	INSTITUTIONS ET TECHNOLOGIES NUMERIQUES (1 ET 2)
28 mars	<b>Michel Meyer</b> : « La distance sociale comme sujet de la rhétorique »	<b>Anne Beyaert</b> : « L'invention dans les arts plastiques, l'artisanat et le design »	INSTITUTIONS DISCURSIVES (1) : les institutions oratoires / INSTITUTIONS DE L'ART (3)
11 avril	<b>Michel Lussault</b> : titre à préciser	<b>Jean Lassègue</b> : titre à préciser	GEOGRAPHIE ET INVENTION DU TERRITOIRE (1) / FORMES SYMBOLIQUES DE L'INSTITUTION (1)
25 avril	<b>Romain Laufer</b> : « La greffe comme paradigme d'innovation institutionnelle »	<b>Marion Colas-Blaise</b> : « Institutionnaliser l'art, dés-institutionnaliser par la création : le geste performant »	MANAGEMENT ET INSTITUTION (1) / INSTITUTIONS DE L'ART (4)
16 mai	<b>Dominique Ducard</b> : « "Raison constituée" et "Raison constituante" selon Lalande. Dictionnaire et institution du concept philosophique »	<b>Alessandro Zinna</b> : « Per un'archeologia della formazione filosofica »	INSTITUTIONS DISCURSIVES (2 ET 3) : le cas de la philosophie
30 mai	<b>Dominique Maingueneau</b> : « Institution et novation dans le discours philosophique »	<b>Ivan Darrault-Harris</b> « Commande, résidence d'artiste et création: une tension paradoxale ».  + Conclusions du séminaire	INSTITUTIONS DISCURSIVES (4) : le cas de la philosophie / INSTITUTIONS DE L'ART (5)